

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 269 promulguant à la Côte française des Somalis le décret n° 48-397 du 9 mars 1918 portant attribution d'un acompte aux personnels des cadres régis par décret en service dans les territoires appartenant à la zone du franc C. F. A

n° 269

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
17 mars 1948

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1948

Date du numéro
31 mars 1948

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 48-397 du 9 mars 1948 portant attribution d'un acompte aux personnels des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre mer en service dans les territoires appartenant à la zone du franc C. F. A. et en Indochine. (J. O. R. F. du 10 mars 1948, page 2450.) Art. 2.— Le présent arrêté, qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaires, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.